

contribuera sous le régime de la Loi sur l'assistance-vieillesse, de la Loi sur les aveugles et de la Loi sur les invalides. Après que les provinces auront accordé leur assentiment à la modification qu'il faut apporter à l'article 94A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Parlement sera invité à approuver une modification constitutionnelle afin de permettre la mise en œuvre d'un régime contributif de pensions de vieillesse et de prestations connexes aux survivants et aux invalides, qui viendra s'ajouter à la législation actuelle relative à la pension de vieillesse et qui tiendra compte des plans personnels de pension et de la nécessité de mesures législatives régissant le transfert des droits à la pension.

Vous serez invités à autoriser l'institution d'un Conseil canadien de Bien-être semblable au Conseil canadien de la Santé, qui depuis longtemps rend de grands services.

Vous serez invités à approuver une modification à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils afin d'autoriser, dans des conditions spécifiées, le paiement d'allocations aux marins de la marine marchande, sapeurs-pompiers, forestiers, membres de détachements d'aide bénévole et autres civils dont les services de guerre outre-mer ont été reconnus à d'autres égards. D'autres bills modificateurs prévoient des allocations accrues et d'autres améliorations à la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), le prolongement de la période d'application de la Loi sur les indemnités de service de guerre et de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, et le prolongement de la période d'admissibilité aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mon Gouvernement vous demandera également de voter les fonds nécessaires à la Caisse d'assurance-chômage afin de sauvegarder les droits des travailleurs en attendant que le comité spécial qui étudie le programme d'assurance-chômage soumette son rapport et qu'on puisse y donner suite.

On vous demandera d'augmenter les subventions fédérales aux universités et de prendre les mesures nécessaires dans les cas où d'autres dispositions sont prises en vue du versement de subventions provinciales supplémentaires en remplacement des subventions fédérales.

Mon Gouvernement est entré en pourparlers avec les autorités provinciales et municipales en vue d'abolir le péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, à Montréal. Si ces entretiens sont couronnés de succès, vous serez invités à adopter une mesure législative à cette fin.

Vous serez invités à autoriser l'établissement d'un service de transbordement pour les

automobiles entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argentia (Terre-Neuve), ainsi qu'à pourvoir à la construction du vaisseau et à l'aménagement du bassin nécessaires à cette fin.

On présentera d'autres mesures en vue de modifier la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, la Loi sur la faillite et un certain nombre d'autres lois. Vous serez invités à approuver la ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur.

Membres de la Chambre des communes,

Mon Gouvernement a l'intention de vous demander de reconstituer le Comité spécial de la procédure de la Chambre et de le charger de formuler des avis sur l'abolition de la clôture des débats à la Chambre des communes.

Vous serez saisis des prévisions de dépenses requises pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie que Dieu, dans sa sagesse, vous confère la lumière et la grâce dans vos délibérations et dans l'exercice de vos responsabilités.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

## BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

### PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Brunt présente le Bill S-1 concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ÉTUDE LE 24 JANVIER

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. En voici la teneur:

**Des voix:** Suffit!

L'honorable M. Brunt propose, appuyé par l'honorable M. Méthot:

Que l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général soit remise au mercredi 24 janvier 1962.

La motion est adoptée.